

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022-12-405

15 décembre 2022

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 novembre 2022

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 15 décembre 2022,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 novembre 2022 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2022,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

